

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2014.01.01/84

Rapport sur la situation
en matière de développement durable
au sein de la Communauté d'Agglomération
Cap Excellence

1^{ère} séance de l'année 2014

Vendredi 24 janvier 2014

L'An Deux Mil Treize, le vendredi 20 décembre, à 8 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, Président de l'Assemblée délibérante, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 17 janvier 2014.

Présents : 23

M. Jacques BANGOU	Président
Mme Suzelle SEVILLE	2 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy CELIGNY	5 ^{ème} Vice-Présidente
M. Franck PETIT	7 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique BIRAS	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPION	9 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE	10 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Josiane GATIBELZA	11 ^{ème} Vice-Présidente
M. Patrick LERUS	12 ^{ème} Vice-Président
M. Georges BREDENT	13 ^{ème} Vice-Président
M. Guy BARBEU	Délégué Communautaire
M. Robert BARBIN	Délégué Communautaire
M. Georges CIDEME	Délégué Communautaire
M. Gérard DESTOUCHES	Délégué Communautaire
Mme Laisely EDOM PARAT	Déléguée Communautaire
Mme Juliana FENGAROL	Déléguée Communautaire
Mme Renée George NABAJOTH DELOUMEAUX	Déléguée Communautaire
M. Serge NIRELEP	Délégué Communautaire
M. Lambert NOMEL	Délégué Communautaire
M. Michel RINÇON	Délégué Communautaire
Mme Betty SALBOT	Déléguée Communautaire
Mme Nadiyah SURVILLE PERAFIDE	Déléguée Communautaire
Mme Eliane VESPASIEEN-CLOTILDE	Déléguée Communautaire

Excusé représenté : 1

Vice-Président :
M. José GUIOLET, 4^{ème} Vice-Président,
Pouvoir à M. Jacques BANGOU

Excusés non représentés : 3

Vice-Président :
M. Eric JALTON (1^{er} Vice-Président)

Délégué Communautaire :
M. Ary CHALUS
M. Patrick SELLIN

Absents non excusés : 13

Vice-Présidents :
M. Rosan RAUZDUEL (3^{ème} Vice-Président)
M. Fabert MICHELY (6^{ème} Vice-Président)

Délégués communautaires :
M. Max CELIGNY
M. Eric CELINAIN
M. Audry CORNANO
Mme Marie- Hélène JACOBY KOALY
M. Maurice LORQUIN
Mme Annie LOUIS-MARIE
Mme Alexandrine MOUEZA
Mme Nathalie PELMONT
Mme Nadège THEOPHILE
Mme Francesca VELAYOUDOM FAITHFUL
Mme Ketty WALPO

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-1-1 et D.2311-15;
- VU la loi 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 », et notamment son article 255 ;
- VU le décret 2011-687 du 17 juin 2011, relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;
- VU la circulaire ministérielle en date du 3 août 2011, relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales (application du décret n°2011-687 du 17 juin 2011) ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DICTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération n°2011.11.05/185 du Conseil Communautaire du 4 novembre 2011 portant engagement de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence dans la démarche de développement durable, notamment en élaborant un agenda 21 communautaire ;
- VU la délibération n°2013.02.01/363 du Conseil Communautaire du 18 février 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence en application de l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 susvisé;
- VU la délibération n°2013.04.02/01 du Conseil Communautaire du 5 avril 2013 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Communautaire ;

Considérant le rapport du Président ;

Après avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1 – De **Prendre acte** du rapport 2013 sur la situation en matière de développement durable au sein de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence, présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2014, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 - Le Président, le Directeur Général, le Trésorier Principal d'Abymes / Gosier, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député- Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député- Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Trésorier Principal d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 10 FEV. 2014

Le Président

Jacques BANGOU



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 11 FEV. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 11 FEV. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 11 FEV. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 11 FEV. 2014
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 11 FEV. 2014